

Évaluation du plan de lutte à la violence et à l'intimidation

Année scolaire : 2024-2025

Date de l'évaluation : 17 juin 2025

Participants :

Direction : Louise Roberge Lemieux et Emmanuelle Goyette

Éducatrice spécialisée : Brigitte Lachapelle

Service de garde : Serge Dufour,

Membres du comité A.G.I.R. : Sylvaine Roulin, Esther Prince-Quentin, Marjolaine Veillette, Françoise Brousseau-Fradette



D'où sommes-nous partis?

À la suite de la mise en place d'un nouveau carnet de vie et d'un plan de prévention active à l'école, nous avons apporté plusieurs changements à notre processus de soutien aux élèves.

Nous avons décidé :

- d'adapter notre carnet de vie afin d'y intégrer la notion de civisme,
- de créer une description de chacune des composantes, ainsi qu'un outil visuel pour favoriser la compréhension et l'adoption des comportements attendus.

Qu'est-ce qui a été fait?

Actualisation et adoption du nouveau plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Le plan de lutte a été actualisé et adopté par le conseil d'établissement en 2024. Cette nouvelle version, comprenant les nouvelles obligations légales du ministère de l'Éducation dont l'ajout d'un volet portant sur la violence à caractère sexuel, a été déployée.

Objectifs du plan de lutte :

Les objectifs du plan de lutte ont été élaborés à partir des résultats d'un sondage sur le bien-être des élèves à l'école, complété par les élèves et leurs parents pour l'année 2022-2023.

1. 100% des élèves auront reçu l'enseignement sur les habiletés de communication utiles à la gestion des conflits chez les élèves d'ici la fin de l'année scolaire ;
 - Résultats : La cible a été atteinte grâce aux différents moyens prévus dans le plan de lutte.
2. 80% des adultes de référence (éducateurs, techniciens en éducation spécialisée et enseignants) se sentiront outillés afin de soutenir les élèves dans la gestion de leurs conflits d'ici la fin de l'année scolaire.
 - Résultats : La cible a été atteinte. Selon les résultats d'un sondage, 82 % du personnel se sentent outillés pour faire face à la gestion des conflits chez les élèves. Parmi les moyens identifiés pour être encore mieux outillés, le premier est de disposer de plus de temps. En deuxième lieu, le personnel exprime un besoin de formation spécifique.

Voici différents moyens qui ont été mis en place pour atteindre ses résultats :

Actions du comité A.G.I.R

Le comité de travail sur les règles de vie, le comité A.G.I.R., s'est réuni à 8 reprises tout au long de l'année.

Plusieurs actions et décisions ont été mises de l'avant pour assurer le bien-être de tous :

- Projet pilote permettant de vivre des ateliers sur les compétences socio émotionnelles dans les classes de la première à la troisième année, en collaboration avec les conseillères pédagogiques;
- Valorisation des beaux gestes à l'aide de coupon bons coups et de messages hebdomadaires diffusés à l'interphone par la direction;
- Analyse des zones de jeux à la récréation, ainsi que des transitions et des déplacements;
- Présence d'un éducateur spécialisé pour animer les jeux de soccer de janvier à avril;
- Monitoring des gestes de violence, d'agressivité verbale ou de manque de civisme à trois moments clés au cours de l'année scolaire;
- Sondage portant sur le bien-être des élèves de la première à la sixième année;
- Rencontres-causeries pour partager sur différentes situations vécues à l'école.

Carnet de vie

- Le carnet de vie a été transmis à tous les parents en début d'année. Les élèves ont été appelés à s'engager à le respecter. Une version est également disponible sur le site internet de l'école;
- L'interdiction de l'utilisation du téléphone cellulaire (en vigueur depuis le 31 décembre 2023) a été communiquée aux parents.

Lutte contre la violence et l'intimidation

- Semaine de sensibilisation à la violence et à l'intimidation;
- Monitoring des fiches de réflexions complétées par les élèves;
- Formation obligatoire du ministère pour tous les intervenants ;
- Système de consignation des gestes de violence et d'intimidation;
- Surveillance active du personnel qui surveille lors des récréations;
- Présence d'un TES à chaque récréation;
- Banc de l'amitié pour soutenir les élèves qui se sentent seuls et isolés;
- Animation ponctuelle dans les classes portant sur la sensibilisation à l'intimidation;
- Communication aux parents de cinquième année portant sur la cyberintimidation.

Animation d'ateliers visant à développer des habiletés personnelles et sociales nécessaires à la lutte contre l'intimidation et la violence

- Présentation et mise à disposition d'outils variés;
- Animation d'ateliers sur les habiletés sociales en sous-groupes, animés par deux TES.

<u>Et pour l'an prochain?</u>	<u>Qu'est-ce que cela a donné?</u>
Tout le personnel participera à une formation d'une journée, offerte par les services éducatifs, sur les pratiques sensibles en milieu scolaire. Cela inclut 5 rencontres de suivi pour action des compétences dans le milieu. Rencontre avec la direction en septembre pour présenter les attentes quant aux comportements des élèves. Élaboration d'un nouveau plan de lutte à partir du gabarit du ministère. Poursuite de l'engagement des élèves à respecter le code de vie (incluant le préscolaire). À la rentrée, transmettre le document résumé du plan de lutte à toutes les familles.	Actualisation et adoption du nouveau plan de lutte contre l'intimidation et la violence • Mobilisation de l'équipe-école • Communication aux parents • Document plus complet intégrant la violence à caractère sexuel Actions du comité A.G.I.R • Mobilisation de l'équipe-école • Harmonisation des attentes • Proactivité pour l'amélioration du climat scolaire Carnet de vie • Engagement des élèves et des parents • Attentes claires et communes Lutte contre la violence et l'intimidation, • La proactivité et l'implication de l'équipe de TES, psychologue et psychoéducatrice permettent des interventions rapides et efficaces Plan de prévention active • A permis d'avoir une vision commune des interventions à privilégier au quotidien à partir du modèle de la RAI. L'ensemble de ces actions permet de sensibiliser les élèves au phénomène et aux impacts de la violence. Un système de consignation-école permet d'obtenir un portrait, d'assurer le suivi et la reddition de comptes des manifestations de violence et d'intimidation, ainsi que d'apporter les ajustements nécessaires au cours de l'année.